

Produits d'investissement alternatifs (métaux précieux, diamants, etc.)

Des offres d'investissement dans des biens divers tels que des terres rares, des métaux précieux, des diamants, etc. sont de plus en plus souvent proposées au grand public en guise d'alternatives aux produits d'épargne classiques, avec des perspectives de rendements élevés. La plus grande prudence est pourtant de mise ... car si placer son argent dans des biens physiques peut paraître rassurant, malheureusement, dans la pratique, les arnaques dans le secteur sont fréquentes !

La vigilance est de mise !

La FSMA n'exerce aucun contrôle sur les activités de commerce relatives à des biens physiques tels que des terres rares, métaux précieux, diamants, vins, immeubles, etc. Toutefois, lorsque les biens physiques sont présentés au public sous la forme d'instruments permettant d'effectuer un placement de type financier, ces produits d'investissement « alternatifs » peuvent tomber sous le champ d'application de la réglementation financière dont la FSMA contrôle le respect (notamment la loi prospectus) et ne peuvent donc pas être proposés au public à n'importe quelles conditions.

Les investisseurs doivent redoubler de prudence. Ne vous laissez pas abuser par le côté faussement rassurant d'un investissement matériel et rappelez-vous qu'il n'y a pas de rendement élevé sans risque élevé. Tout autre discours est mensonger ou peut cacher une arnaque.

Vous trouverez ci-dessous plus d'informations sur ce type d'offre de produits d'investissement alternatifs. Si vous souhaitez vérifier si une offre est susceptible de tomber sous le contrôle de la FSMA, n'hésitez pas à nous [contacter](#).

1. Comment débutent ces arnaques ?

Les candidats-investisseurs sont le plus souvent contactés de façon non sollicitée (« cold calling » ou e-mail) par une personne ou une société leur proposant d'investir dans un actif présenté comme une alternative aux produits d'investissement traditionnels. Les candidats-investisseurs sont parfois également attirés par des publicités sur internet.

L'actif proposé est alors présenté comme une alternative pour placer son capital, s'accompagnant de promesses de rendements élevés. Il s'agit toutefois de présentations biaisées, qui ne mentionnent pas – ou trop peu – les risques de pertes.

Le marché et les prix pratiqués sont par ailleurs souvent obscurs et il est très difficile pour les candidats-investisseurs de vérifier s'ils paient le bon prix pour l'investissement réalisé.

Fréquemment, la société propose que les biens soient conservés dans un entrepôt à l'étranger. Dans ce cas, l'investisseur peut alors difficilement vérifier si le produit a bel et bien été livré.

2. Quels sont les problèmes rencontrés par les victimes de ces arnaques ?

Les plaintes des consommateurs qui estiment avoir été lésés dans le cadre de telles offres sont diverses. En voici un aperçu :

- certains se plaignent d'avoir acheté l'objet à un prix bien supérieur à celui du marché, et partant d'avoir été trompés sur la valeur des biens acquis ;
- d'autres se plaignent d'être dans l'impossibilité de revendre le bien acquis ;
- d'autres encore sont sans aucune nouvelle de la société et par conséquent, ne parviennent jamais à récupérer soit les biens acquis (pour autant, bien sûr, qu'il y ait eu une réelle transaction, ce qui n'est pas toujours certain), soit l'argent investi ;
- enfin, de nombreuses sociétés actives dans ce secteur tombent rapidement en faillite ou en liquidation ; à

nouveau, les chances sont alors minces pour l'investisseur de récupérer sa mise.

3. Pour aller plus loin ...

Si vous désirez plus d'informations quant au régime légal susceptible de s'appliquer à de telles offres de produits d'investissement alternatifs, nous vous invitons à consulter la communication du 13 novembre 2014 à l'attention des entreprises qui commercialisent des produits d'investissement en biens meubles ou immeubles. S'il vous reste des questions, n'hésitez pas à nous contacter via le [formulaire de contact](#).

Source URL: <https://www.fsma.be/fr/produits-dinvestissement-alternatifs-metaux-precieux-diamants-etc>